

# EPLEFPA

## de St Ismier

1 Chemin Charvinière  
38330 SAINT ISMIER

# Registre Public d'Accessibilité



Déficience auditive



Déficience intellectuelle  
ou handicap mental



Déficience visuelle



...

Ce registre d'accessibilité a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP (Etablissement Recevant du Public) et de ses prestations.

## SOMMAIRE

|  |         |
|--|---------|
| Accueil aux différentes situations de handicap | Page 3  |
| Fiche Informatrice de Synthèse                 | Page 6  |
| Accessibilité du LYCEE                         | Page 8  |
| Accessibilité du CFPPA                         | Page 11 |
| Pièces Administratives                         | Page 13 |

Consultation du registre public d'accessibilité :



A l'accueil  
du lycée



Au CFPPA



Sur le site  
Internet

# Accueil aux différentes situations de handicap



Le personnel de l'accueil situé dans le bâtiment du lycée vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services :

OUI

NON

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap :

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Le personnel est sensibilisé (le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap)</li></ul> | <input checked="" type="radio"/> OUI<br><input type="radio"/> NON |
| <ul style="list-style-type: none"><li>Le personnel est formé (le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap)</li></ul>                   | <input checked="" type="radio"/> OUI<br><input type="radio"/> NON |

# Bien accueillir les personnes handicapées

## I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

## II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ  
ÉNERGÉTIQUE



MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



# Fiche Informative de Synthèse

## **Présentation de l'établissement :**

Nom de l'établissement : EPLEFPA de Saint-Ismier

Type de l'établissement : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA)

## **Catégorie de l'établissement :**

Lycée : ERP de 3<sup>ème</sup> catégorie

CFPPA : ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie

Ateliers/Vestiaires : ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie

Exploitation : ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie

**Adresse** : 1 Chemin de Charvinière – 38330 SAINT-ISMIER

## **Téléphone** :

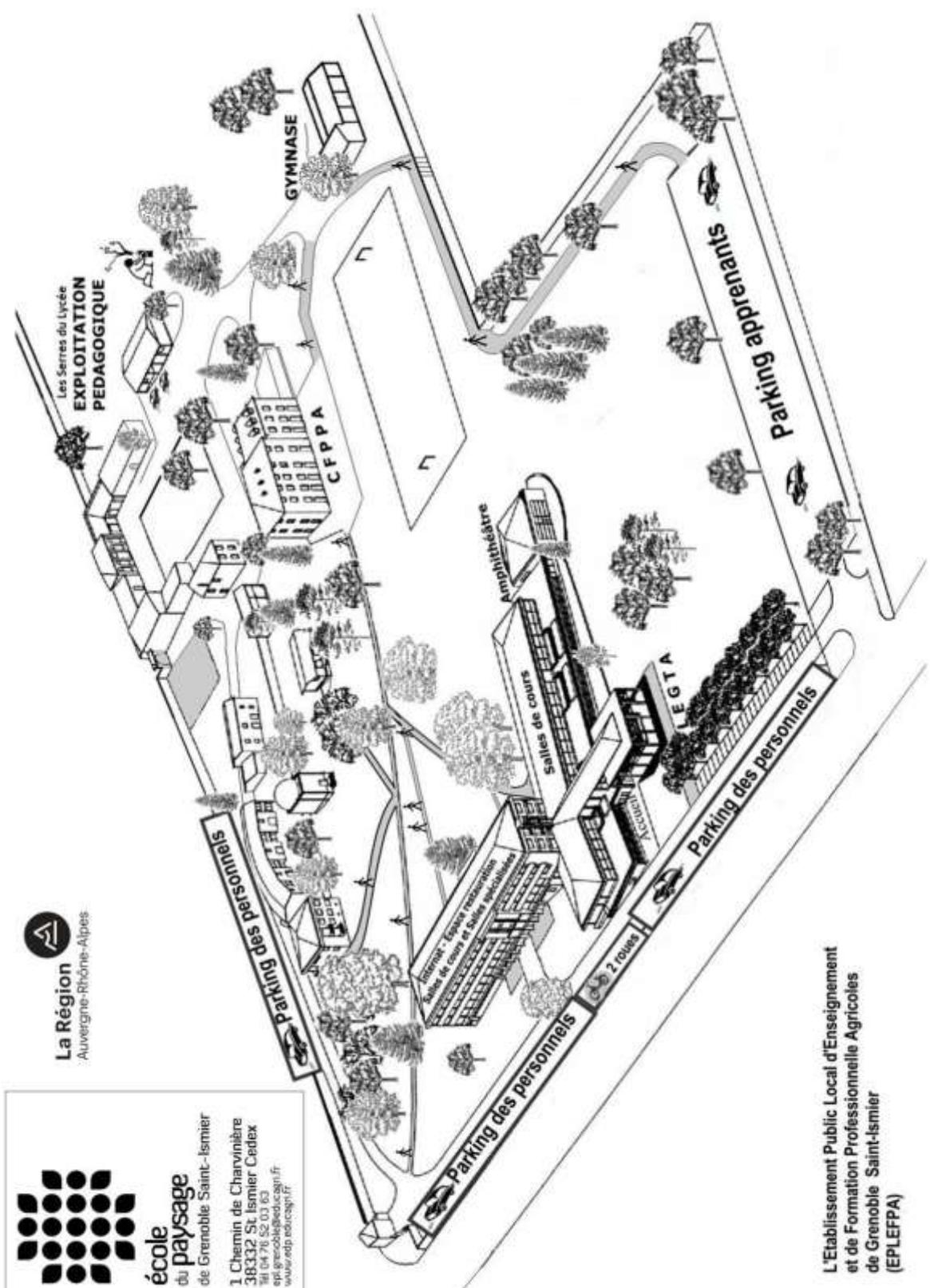
Lycée : 04.76.52.03.63

CFPPA : 04.76.52.52.18

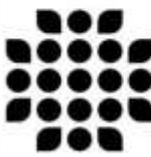
## **Adresse mail** :

Lycée : [legta.grenoble@educagri.fr](mailto:legta.grenoble@educagri.fr)

CFPPA : [cfppa.grenoble@educagri.fr](mailto:cfppa.grenoble@educagri.fr)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



école  
du paysage  
de Grenoble Saint-Ismier  
1 Chemin de Charvinière  
38332 St Ismier Cedex  
Tel 04 78 52 03 63  
epf.grenoble@edcpagn.fr  
www.edp.edcpagn.fr

L'Etablissement Public Local d'Enseignement  
et de Formation Professionnelle Agricoles  
de Grenoble Saint-Ismier  
(EPLEFPA)

# Accessibilité du LYCEE



Déficience auditive



Déficience intellectuelle  
ou handicap mental

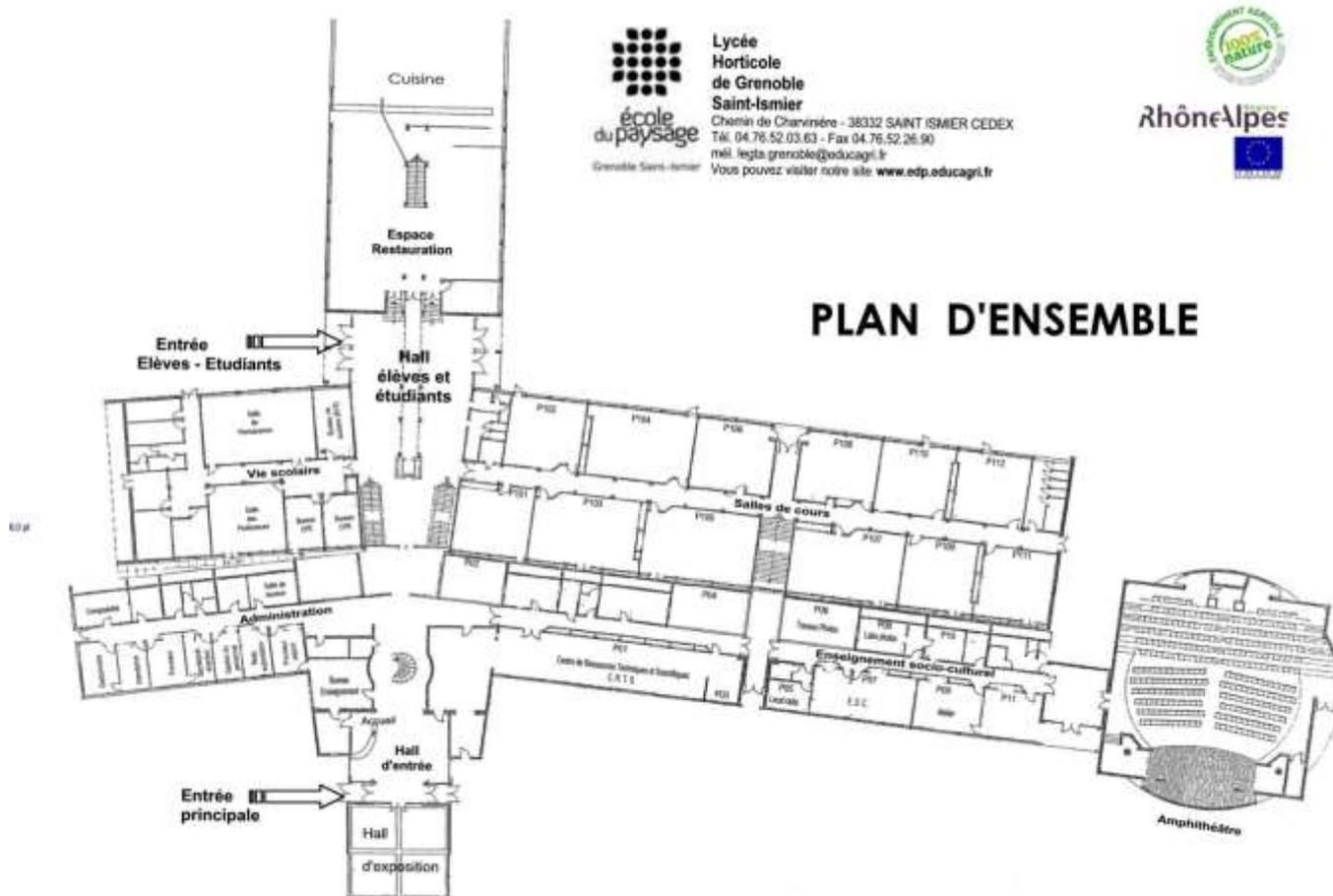


Déficience visuelle



...

## Présentation du lycée :



## Prestations proposées par le lycée :

### Rez de chaussée :

- Accueil administratif
- 5 bureaux administratifs
- 4 bureaux de direction
- Centre de documentation
- Amphithéâtre
- Salles et bureaux ESC

### 1<sup>er</sup> étage : (accessible de plain-pied par l'extérieur)

- Vie scolaire (2 bureaux + 1 bureau d'accueil vie scolaire)
- 1 salle d'étude
- 1 salle des personnels
- 2 bureaux enseignants
- 1 salle de travail / accueil des familles
- Salles de cours
- Foyer des élèves
- Hall entrée des élèves
- Restauration scolaire

### 2<sup>ème</sup> étage :

- Infirmerie – salle de repos – bureau
- 2 salles de cours
- 3 salles informatique
- 2 laboratoires de physique-chimie
- 2 laboratoires de biologie

### 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étage :

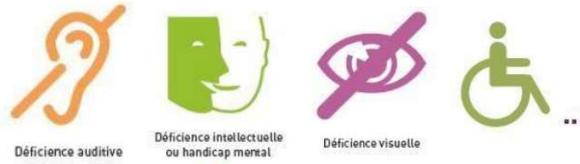
- Internat du lycée

### Information sur l'accessibilité des prestations

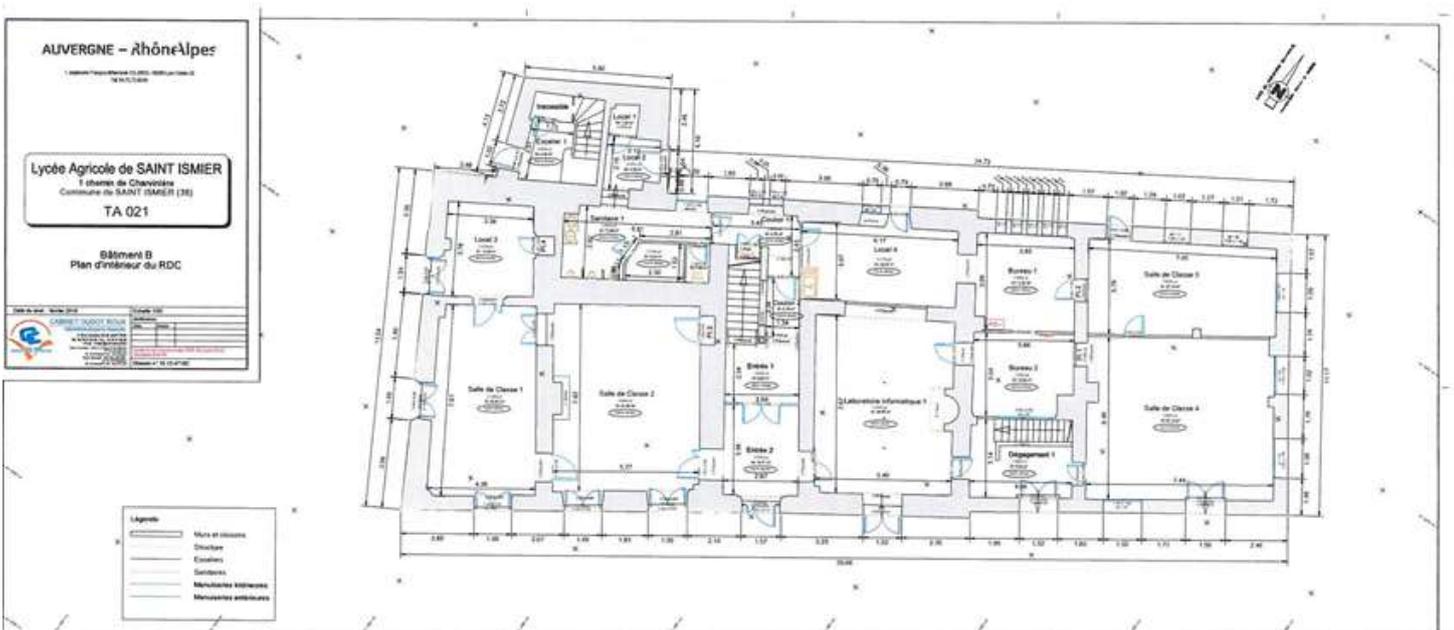
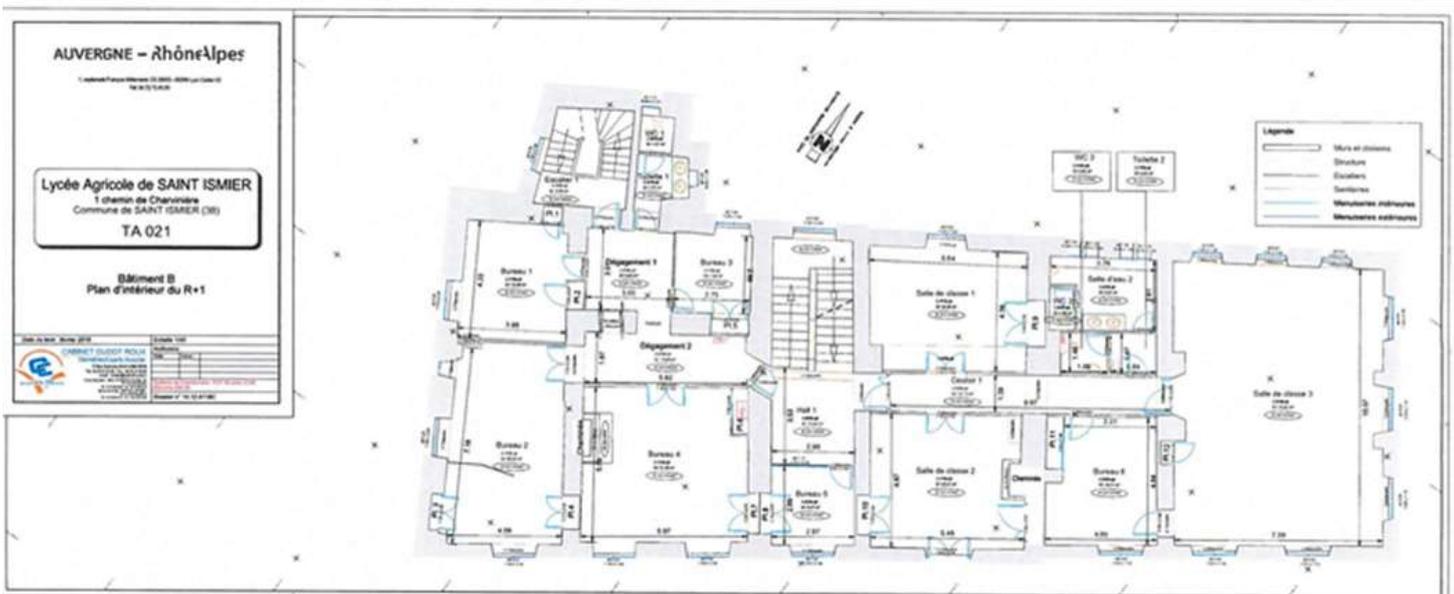
- Toutes les salles, les différents étages sont accessibles, directement par l'extérieur, mais aussi par des ascenseurs
- A chaque étage, des WC handicapés sont mis en place

| EQUIPEMENT | MAINTENANCE EFFECTUEE  | AFFICHAGE | OBSERVATIONS |
|------------|--|-----------|--------------|
| Ascenseur  | <u>Périodicité</u> :<br>Annuelle et quinquennale<br><br><u>Date de la dernière mise en accessibilité</u> : |           |              |

# Accessibilité du CFPPA



## Présentation du CFPPA :



## Prestations proposées par le CFPPA :

### Rez de chaussée :

- 5 salles de cours
- 1 bureau de formateurs
- + 2 salles de cours attenantes au bâtiment, au rez-de-chaussée avec accessibilité par une rampe d'accès

### 1<sup>er</sup> étage :

- 3 salles de cours
- 1 bureau formateurs
- 3 bureaux secrétariat
- 1 bureau Vie de centre
- 1 bureau de direction

### 2<sup>ème</sup> étage :

- 6 bureaux de formateurs
- Salle de pause du personnel
- Internat : 7 chambres d'internat

### 3<sup>ème</sup> étage :

- Internat : 13 chambres d'internat
- Salle hors sac – stagiaires / adultes

### Information sur l'accessibilité des prestations

- Aucun ascenseur permettant l'accès aux étages
- Les étages ne sont pas accessibles par l'extérieur
- Une aide peut être disponible à la demande ou sur rendez-vous pour l'accueil des personnes en situation de handicap au rez-de-chaussée
- En cas d'accueil de personnes en situation de handicap, la formation sera réalisée dans les salles du lycée et les salles du rez-de-chaussée du CFPPA, et l'accueil pour l'hébergement et la restauration se fera dans les bâtiments du lycée.

# Pièces Administratives

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <input type="radio"/>               | Etablissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Etablissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité<br>- Diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées établi le 27/09/2019 par le Bureau Veritas (Bâtiment B et C et gymnase non accessibles)   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Etablissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda<br>- Rapport de diagnostic accessibilités aux personnes handicapées de Bureau Veritas du 27/09/2019 |
| <input type="radio"/>               | Etablissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement  |
| <input type="radio"/>               | Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité   |
| <input type="radio"/>               | Etablissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité  |
| <input type="radio"/>               | Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction  |
| <input type="radio"/>               | ERP de 1 <sup>ère</sup> à 4 <sup>ème</sup> catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs   |

|   | Sélectionnez votre réponse dans la liste  | Documents à fournir |
|---|---|---------------------|
| Date de construction :<br>- Lycée<br><br>- CFPPA  | 1968 (bâtiment A et P supérieur), 1996 (bâtiment P inférieur et administration)<br><br>Début 18 <sup>ème</sup> siècle |                     |
| Catégorie ERP :<br>- Lycée<br>- CFPPA   | 3 <sup>ème</sup> catégorie<br>5 <sup>ème</sup> catégorie  |                     |
| ERP conforme au   |   |                     |
| Avez-vous des dérogations ?   |   |                     |
| L'ERP fait-il l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager, ou de modifier un ERP ? | A venir   |                     |

